

# Mise en œuvre du tronc commun de formation du master MEEF

## Cahier des charges 2018-2019

### Sommaire

1	Préambule .....	1
2	Cadre institutionnel du projet d'équipe pédagogique du tronc commun de la formation.....	2
2.1	Références institutionnelles .....	2
2.2	Références au projet de l'ÉSPÉ de l'Académie d'Aix-Marseille et à son contexte .....	2
2.2.1	Le tronc commun de formation .....	2
2.2.2	Les équipes pédagogiques .....	2
2.2.3	La coordination du tronc commun de formation et des équipes pédagogiques .....	3
3	Cahier des charges de l'organisation du tronc commun de formation .....	4
3.1	Organisation des équipes pédagogiques .....	4
3.2	Organisation de la formation des UE de tronc commun .....	4
3.3	Projet de formation .....	5
3.4	Constitution des cohortes d'étudiants.....	6
3.5	Modalités d'évaluation .....	7
3.6	Accompagnement .....	7
4	Élaboration des projets .....	8
4.1	Validation et suivi des projets .....	8
4.2	Dossier à constituer .....	8
	Annexe 1 .....	9
	Annexe 2 .....	10
	Annexe 3 .....	11

### 1 Préambule

La mise en œuvre du tronc commun de formation relatif aux trois premières mentions du master MEEF a fait l'objet d'une réingénierie en 2016. Son format innovant et structurant est actualisé dans ce cahier des charges qui replace les attentes vis-à-vis de l'organisation de la formation en master MEEF dans le contexte institutionnel et précise le cadre dans lequel chaque équipe pédagogique doit organiser le tronc commun de la formation sur les deux années de M1 et de M2 en 2018-2019.

Cette année correspond à la mise en œuvre d'un nouveau dossier d'accréditation qui renforce une approche de la formation et de l'évaluation par compétences.

Le paragraphe 2 de ce cahier des charges rappelle le cadre institutionnel dans lequel chaque projet d'équipe pédagogique doit obligatoirement s'inscrire. Il se fonde sur deux types de références.

Les premières concernent les références institutionnelles nationales et sont disponibles dans les différents documents officiels qui s'appliquent au projet de l'ÉSPÉ de l'Académie d'Aix-Marseille.

Les secondes concernent le projet de l'ÉSPÉ de l'Académie d'Aix-Marseille lui-même tel qu'il a été accrédité par le MENESR, notamment les maquettes de formation du Master MEEF, les évolutions de ce projet adoptées par les instances de l'ÉSPÉ (CE) et de l'université (CFVU et CA) et l'ensemble des règles et principes qui régissent le fonctionnement de l'université en général et de l'ÉSPÉ en particulier (notamment en ce qui concerne les organisations des enseignements et des services des enseignants et des enseignants-chercheurs).

Chaque projet proposé par chaque équipe pédagogique doit être conforme à ces deux niveaux de références et doit respecter le cahier des charges tel qu'il apparaît dans le paragraphe 3.

## Cahier des charges 2018-2019 de la mise en œuvre du tronc commun de formation du master MEEF

## 2 Cadre institutionnel du projet d'équipe pédagogique du tronc commun de la formation

### 2.1 Références institutionnelles

L'objectif du tronc commun de la formation est de co-construire une culture commune au sein de collectifs de travail pour l'ensemble des étudiants se destinant à l'enseignement ou aux fonctions de CPE. Cet objectif vise le développement des compétences professionnelles des enseignants et des CPE.

Les références qui doivent orienter l'organisation des projets de chaque équipe pédagogique sont définies dans les textes suivants :

- Le référentiel commun (arrêté du 1er juillet 2013) [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=73066](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066) ;
- La déclinaison opérationnelle du référentiel de compétences (BO n°13 du 26 mars 2015) [http://cache.media.education.gouv.fr/file/13/03/7/encart6379\\_fiche11\\_404037.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/13/03/7/encart6379_fiche11_404037.pdf) ;
- La note des trois directions ministérielles (DGESCO, DGESIP, DGRH, 30 avril 2015, fondée sur l'arrêté du 27 Août 2013) relative à la mise en œuvre du tronc commun de la formation initiale.

### 2.2 Références au projet de l'ÉSPÉ de l'Académie d'Aix-Marseille et à son contexte

L'ensemble des textes qui régit le projet de l'ÉSPÉ et, plus généralement, son inscription comme formation universitaire dans le cadre d'AMU sont applicables. Les projets d'organisation du tronc commun de formation y sont soumis, comme toute autre organisation de formation.

#### 2.2.1 Le tronc commun de formation

Le tronc commun de formation est l'élément structurant de l'ensemble des parcours des mentions 1, 2 et 3 du master MEEF. Les contenus du tronc commun de la formation ont été définis lors de la conception de la maquette du Master MEEF. Les projets proposés par chaque équipe devront respecter la structure globale de l'organisation du master telle qu'elle a été accréditée dans le dossier d'accréditation ([https://appli-espe.espe.univ-amu.fr/ecole\\_ete\\_2018/documents/2018-ESPE\\_Aix-Marseille\\_-\\_Dossier\\_accréditation.pdf](https://appli-espe.espe.univ-amu.fr/ecole_ete_2018/documents/2018-ESPE_Aix-Marseille_-_Dossier_accréditation.pdf))

Cette structure s'organise autour de la progression des quatre UE (11, 21, 31 et 41), à raison d'une UE par semestre, consacrées aux compétences communes des référentiels de formation des trois premières mentions du master MEEF :

- UE 11 : Le commun du travail (36 heures étudiant)
- UE 21 : Une posture et une éthique communes (36 heures étudiant)
- UE 31 : L'analyse de pratiques communes (36 heures étudiant)
- UE 41 : Le commun du développement professionnel (36 heures étudiant)

Comme les autres UE de chaque parcours, les quatre UE de tronc commun contribuent au développement des compétences professionnelles. En ce sens, elles ne doivent pas être considérées comme un supplément d'âme à côté des autres UE mais leur apportent un pivot commun structurant indispensable.

Le tronc commun de la formation apporte ainsi de la cohérence au sein et entre les UE, et en particulier dans l'élaboration du mémoire réalisé par tous les étudiants (qu'ils soient inscrits dans le master ou dans un parcours adapté) dans le cadre des UE qui lui sont consacrées (a minima UE 33 et 43).

#### 2.2.2 Les équipes pédagogiques

La prise en charge du tronc commun de la formation est assurée par des équipes pluridisciplinaires, pluri-catégorielles et pluri-institutionnelles afin que chaque projet reflète cette culture commune, d'une part, et, d'autre part, soit pris en charge par une diversité d'enseignants et d'enseignants-chercheurs, chacune et chacun contribuant, selon son expérience personnelle, son domaine de compétences et son champ d'intervention.

Le travail des équipes doit s'appuyer sur les complémentarités de cette diversité pour produire une organisation de formation en adéquation avec les attendus institutionnels et les différentes attentes des étudiants (préparation aux concours en M1, exercice de l'activité professionnelle en M2).

Les équipes pédagogiques sont constituées sur chacun des sites de l'ÉSPÉ afin de limiter les déplacements et de ce fait la charge de chaque intervenant. Elles sont composées d'enseignants et enseignants-chercheurs affectés à l'ÉSPÉ et de PEMF et PFA. Tous les enseignants et enseignants-chercheurs affectés à l'ÉSPÉ sont membres d'une équipe.

## Cahier des charges 2018-2019 de la mise en œuvre du tronc commun de formation du master MEEF

La constitution de chaque équipe est assurée par la commission pédagogique en formation ad hoc composée de membres de la direction, des responsables de collège, de mentions et de parcours et des coordonnateurs sur les sites. Les critères retenus privilégient la mixité des disciplines (pluridisciplinarité), des statuts (professeurs des écoles, enseignants du second degré, enseignants-chercheurs) et des domaines d'interventions, notamment, premier et second degrés.

La présence d'enseignants-chercheurs, même en faible effectif dans chaque équipe est une condition sine qua non de la composition des équipes. Cette configuration constitue une réponse concrète pour favoriser l'adossage des formations à la recherche. Dans cette optique les enseignants-chercheurs de l'ÉSPÉ ont procédé à la présentation de leur recherche et du lien qu'elles entretiennent avec les compétences professionnelles visées par le tronc commun lors de journées Recherche-Formation. Ces présentations filmées sont disponibles (<https://espe.univ-amu.fr/news/1467/journees-recherche-formation>) et contribuent à faire connaître les recherches des enseignants-chercheurs de l'ÉSPÉ.

L'équipe pédagogique pourra avoir recours aux ressources et aux compétences propres de l'ÉSPÉ et à celle de l'ensemble de ces nombreux partenaires au rang desquels se trouvent les laboratoires de la structure fédérative de recherche en éducation SFERE Provence <http://sferep.univ-amu.fr/>.

Les équipes ont été constituées et communiquées pour 2018-2019 : document en ligne sur les pages de l'école d'été : [https://appli-espe.espe.univ-amu.fr/ecole\\_ete\\_2018/](https://appli-espe.espe.univ-amu.fr/ecole_ete_2018/)

### **2.2.3 La coordination du tronc commun de formation et des équipes pédagogiques**

Chaque équipe coordonne son action au niveau du site pour les groupes d'étudiants dont elle a la charge en M1 et en M2.

La concertation sur chaque site doit faciliter les allers-retours entre les équipes pédagogiques de chaque parcours et les équipes pédagogiques du tronc commun.

Cette coordination se fait en relation avec les responsables de parcours présents sur chacun des sites et les référents de chaque équipe pédagogique afin que les UE de tronc commun de la formation soient pensées comme structure d'appui à l'organisation des autres UE.

La coordination du tronc commun de formation est assurée par un·e chargé·e de mission de la coordination du tronc commun de formation, assisté·e dans cette tâche par un coordonnateur sur chaque site de formation et un référent de chaque équipe pédagogique. Cette coordination vise à :

- accompagner la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des projets des équipes,
- dialoguer avec les partenaires du projet d'ÉSPÉ,
- faire des propositions aux équipes sur les contenus de formation, les organisations à mettre en œuvre et les harmonisations nécessaires pour la faisabilité et la simplicité de ces organisations.

Le·a chargé·e de mission de la coordination du tronc commun de formation anime un groupe de travail qui accompagne le processus de mise en œuvre du tronc commun de formation et les conditions nécessaires à sa bonne réalisation. Ce groupe de travail associe la direction de l'ÉSPÉ, les représentants des partenaires du projet d'ÉSPÉ, les responsables des mentions 1, 2 et 3 du master MEEF

Les différents conseils de perfectionnement ont pour objectif le suivi et la régulation des différentes formations mises en place. Ils ont la charge de porter un regard sur l'intégration de l'ensemble des composantes de la formation, notamment l'articulation entre les UE de tronc commun et les autres UE qui composent la formation.

Le Conseil consultatif d'école est l'instance de concertation entre les différents acteurs de la formation. Il s'appuie sur les propositions des conseils de perfectionnement associés à chacun des parcours des mentions du master MEEF. Il est consulté par le Conseil d'école sur les orientations en matière de recherche et de formation mises en œuvre par l'ÉSPÉ. Il émet des propositions relatives à la formation en prenant appui sur son expertise.

Le CCE est chargé de superviser, coordonner, proposer les harmonisations possibles et souhaitables et d'émettre un avis pour le Conseil d'École sur la validation des projets de chaque équipe.

Le Conseil d'École arrête la politique de formation. Notamment, il arrête l'organisation du tronc commun de formation, constituée à partir des projets de chaque équipe, qu'il valide.

Le référent de chaque équipe ou son (ses) représentant(s) devra(devront) présenter le projet de son (leur) équipe devant les instances.

### 3 Cahier des charges de l'organisation du tronc commun de formation

#### 3.1 Organisation des équipes pédagogiques

Chaque équipe pédagogique constituée fait une proposition d'organisation interne et propose la répartition des rôles et des tâches entre chacun de ses membres.

Elle se dote d'un référent qui assure la représentation de l'équipe au niveau du site et dans le Conseil consultatif d'école.

Pour mener à bien son projet pédagogique, l'équipe fait appel à des personnes-ressources qui peuvent être :

- des chefs d'établissement scolaire,
- des membres de l'encadrement et des corps d'inspection,
- des formateurs de terrain (autres que ce sont qui sont membres de l'équipe),
- des intervenants choisis parmi les enseignants et enseignants-chercheurs de l'ESPÉ, parmi les enseignants chercheurs d'autres composantes d'AMU ou de l'UAPV,
- des professionnels d'associations partenaires de l'école ou d'autres institutions d'éducation et de formation.
- des chercheurs

Chaque équipe définit de manière explicite ses besoins en matière de ressources en précisant le domaine d'intervention et les compétences escomptées.

Les demandes d'intervenants autres que les membres de l'équipe sont effectuées par le référent de l'équipe pédagogique et coordonnées par le chargé de mission pour la coordination du tronc commun de formation (cf. paragraphe 3.6 Accompagnement).

#### 3.2 Organisation de la formation des UE de tronc commun

Chaque équipe fait une proposition de structuration de la formation en référence : aux 7 compétences communes à tous les parcours des 3 premières mentions du master MEEF définies dans l'offre haute de formation (cf. paragraphe 3.3 et annexe 1), à la progression des niveaux de compétences à atteindre et à la contribution du tronc commun de formation au mémoire.

Chaque équipe choisit les modalités d'organisation pédagogique des formations. Ces modalités ont vocation à favoriser l'engagement personnel des étudiants dans la construction des 7 compétences communes aux trois mentions du référentiel de formation. La formation repose sur une démarche globale de pédagogie active, impliquant d'inscrire la formation au maximum dans cette démarche notamment en terme d'élaboration et mise en œuvre de projets, de mise en situation, de réalisations et mise en œuvre et analyse de pratiques professionnelles réelles.

L'équipe dispose pour cela d'une enveloppe globale de moyens calculée en fonction de l'effectif de chaque cohorte d'étudiants prise en charge, sur la base d'un tiers du temps à effectif complet affecté du coefficient 1,5, un tiers par tranches d'une trentaine d'étudiants et un tiers par tranches d'une quinzaine d'étudiants affectés du coefficient 1.

Par exemple, pour l'ensemble des UE 11, 21, 31 et 41 et pour une cohorte de 120 étudiants composée d'un groupe de 60 étudiants en M1 et d'un groupe de 60 étudiants en M2, cela donne pour les 144 heures étudiant à prendre en charge, une enveloppe de 360 HETD ( $36/3 \times 4 = 48$  Hétud.  $\times 1,5 = 72$  HETD ;  $48$  Hétud.  $\times 2$  gp = 96 HETD ;  $48$  Hétud.  $\times 4$  gp = 192 HETD).

Mais attention ce cadrage horaire d'un volume total de 360 HETD pour le tronc commun de la formation comprend 336 HETD + 24 HETD de LVE soit 6 heures étudiant par semestre pour les LVE en M2 par groupe de 30 étudiants (soit 6 Hétud.  $\times 2$  gp en S3 et 6 Hétud.  $\times 2$  gp en S4).

Les 6HTD/gp de LVE étant assurées en tronc commun sur des horaires spéciaux définis par site au S3 et au S4, (créneaux horaires coordonnés par les enseignants de LVE : à Marseille le vendredi de 15h à 16h30 à Aix le mardi de 17h à 18h30 à préciser pour Avignon et Digne) l'horaire étudiant des UE 31 et 41 assuré par l'équipe pédagogique de tronc commun passe de 36 à 30 heures étudiant.

Par ailleurs et dans le même objectif de validation des compétences en langue, l'équivalent en horaire en soit 12HETD (2 x 6Hétud/gp) sont incluses au sein des UE des parcours autres que celles du tronc commun de formation (UE 32, 33, 42 et 43) afin de développer les compétences langagières dans le cadre de la spécificité du parcours concerné et de la rédaction du mémoire. Le développement et l'évaluation des compétences en LVE sont pilotés par l'équipe pédagogique du parcours LVE (lien vers infographie disponible à la rentrée) en étroite collaboration avec les responsables de parcours et de mention.

## Cahier des charges 2018-2019 de la mise en œuvre du tronc commun de formation du master MEEF

L'enveloppe de couvre l'ensemble des interventions de tous les participants dans le projet de l'équipe, à hauteur de leur contribution individuelle, quelle que soit la nature de l'intervention et le mode de rémunération. Chaque équipe propose une répartition entre tous les participants en spécifiant pour chacun la nature de son intervention, le volume équivalent en heures étudiant et le volume correspondant en heures équivalent TD.

Chaque équipe définit l'utilisation de cette enveloppe selon les modalités et l'organisation pédagogique qu'elle adopte.

Les jours dévolus au tronc commun de la formation sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

	Master 1	Master 2
Aix	lundi	mardi
Avignon	jeudi	vendredi
Digne	mercredi	jeudi
Marseille	mardi	vendredi

### 3.3 *Projet de formation*

L'autonomie laissée aux équipes quant à l'organisation pédagogiques et à la gestion des moyens doit permettre de soutenir une approche dynamique de la formation centrée sur l'activité professionnelle des étudiants et le développement de leurs compétences. Chaque équipe est invitée à penser des organisations qui peuvent articuler présentiel, accompagnement personnalisé, formation à distance, etc.

Approches par projet, organisations basées sur la résolution de problèmes (de préférence à partir de problèmes « réels » en lien avec les situations professionnelles rencontrées sur le terrain par les étudiants lors de leurs différents stages professionnels), pédagogie inversée, groupes de travail, etc., sont à privilégier. Il est important que les organisations pédagogiques mises en œuvre se fondent sur des approches de développement des compétences professionnelles réelles à atteindre par un enseignant débutant et en respectant une progression. Ainsi chaque équipe construit un projet de formation sur les deux années du master.

La cohérence générale des maquettes entre tronc commun et parcours repose sur les sept compétences qui sont communes aux trois premières mentions du master MEEF (cf. annexe 1 p.9) dans l'offre haute de formation :

*C 1 Prendre en compte des éléments réglementaires et institutionnels de l'environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à la fonction.*

*C 2 Mobiliser des compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement.*

*C 3 Maîtriser la langue française.*

*C 4 Maîtriser une langue étrangère au niveau B2.*

*C 5 Mobiliser des compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations diverses, d'apprentissage et d'accompagnement des élèves.*

*C 6 Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier.*

*C 7 Analyser et adapter sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier, de l'environnement de travail, et des évolutions de la recherche.*

Le projet proposé doit permettre de structurer l'ensemble de la formation et ne doit pas être pensé comme une entité isolée et indépendante des autres composantes de la formation. Il doit respecter les caractéristiques et les exigences du métier ; il doit aussi être cohérent, pour maintenir un équilibre entre les composantes, être applicable et réalisable. Ces caractéristiques signifient que les compétences doivent prendre en considération les moyens accessibles et que leur acquisition par l'étudiant doit être facilitée.

Le projet proposé doit respecter le cadre structurel de la maquette et se référer à l'organisation de 4 UE. Une à chaque semestre :

*UE 11 : Le commun du travail : gestes/activité/questions (36h étudiant, 6ECTS)*

## Cahier des charges 2018-2019 de la mise en œuvre du tronc commun de formation du master MEEF

*UE 21 : Une posture et une éthique communes (36h étudiant, 6ECTS)*

*UE 31 : L'analyse de pratiques communes (36h étudiant dont 6 h pour les LVE, 6ECTS)*

*UE 41 : Le commun du développement professionnel (36h étudiant, dont 6 h pour les LVE, 6ECTS)*

Le projet proposé doit prendre en compte les attentes des étudiants (contribution de la formation à la préparation aux épreuves des concours en M1, accompagnement de la prise de responsabilité de classes en M2, minimiser la charge des déplacements des fonctionnaires-stagiaires entre leur lieu de stage et le lieu de formation).

La relation au terrain doit être particulièrement privilégiée. Elle ne se réduit pas aux relations avec les tuteurs qui accueillent et accompagnent les étudiants dans les établissements. Le curriculum proposé doit envisager une progression des stages en établissements, qu'il s'agisse des stages de M1 ou de M2 (pour les non lauréats) ou du stage en alternance pour les lauréats des concours en M2. Il doit permettre à l'équipe de développer des relations privilégiées avec la communauté éducative des établissements, les tuteurs, les équipes d'enseignants, les équipes de direction, les personnels d'éducation et les différents intervenants sociaux, mais également avec les associations partenaires qui interviennent dans le secteur scolaire.

Il faut considérer la capacité, attendue d'étudiants de niveau master, de travail personnel et en équipe, à se documenter (selon par exemple des méthodologies bibliographiques issues de la recherche), à se mobiliser sur des projets ancrés sur des problèmes ou des situations professionnelles qu'ils vivent ou rencontrent lors des différents stages. Le mémoire, notamment, ne peut se réduire à un exercice scolaire décontextualisé mais bien au contraire le travail qui aboutit à sa rédaction doit s'inscrire dans une dynamique de production professionnelle. Ainsi créée dans le cadre du tronc commun cette dynamique ancrée dans les pratiques de recherche doivent accompagner les étudiants vers le développement de postures de production contribuant au développement des ressources diffusables pour l'enseignement, l'éducation ou la formation. C'est en ce sens que le tronc commun va s'articuler avec le mémoire, en l'inscrivant dans une dynamique liant recherche-formation-terrain.

Les propositions doivent aller dans le sens d'une généralisation des méthodologies et des approches scientifiques telles qu'elles se pratiquent aujourd'hui dans la recherche en éducation.

### **3.4 Constitution des cohortes d'étudiants**

Chaque équipe prend en charge une cohorte de 100 à 150 étudiants environ répartis entre le M1 et le M2 (soit de 50 à 75 étudiants par année).

La composition de la cohorte prise en charge peut varier d'une année sur l'autre (différente entre le M1 et le M2), notamment par l'arrivée de fonctionnaires-stagiaires qui sont lauréats d'un concours sans avoir suivi le M1. On peut envisager également des variations de composition des cohortes.

Chaque équipe fait des propositions sur les critères de composition des cohortes et explicite les logiques qui président à ses choix.

Il semble raisonnable d'envisager en M1 des compositions de cohortes homogènes du point de vue de leur implantation sur un site (Mention 1 exclusivement à Digne-les-Bains ; Mentions 1 et 2 à Avignon ; Mentions 1, 2 (secteurs ALLSH, STT et STI) et 3 à Aix-en-Provence et Mentions 1 et 2 (secteur sciences et STAPS) à Marseille. Dans la mesure du possible la répartition des étudiants dont l'effectif se limite à un seul groupe (pout un même parcours ou une même option) doit intervenir sur des groupes de tronc commun qui travaillent les mêmes demi-journées pour libérer aussi les mêmes demi-journées.

En M2, des cohortes devraient être constituées sur des bases de localisation géographique d'affectation dans les établissements scolaires pour favoriser la constitution de communautés entre les trois premières mentions du master MEEF et également limiter les déplacements des fonctionnaires stagiaires. Cette année encore les jours de liberté distincts selon les sites ne laissent que peu de latitude.

Une harmonisation des critères de composition des cohortes, à partir des propositions des équipes, sera conduite sur chaque site, en lien avec le pôle formation et les coordonnateurs du tronc commun de la formation des sites placés sous la responsabilité du chargé de mission de la coordination du tronc commun de formation.



## Cahier des charges 2018-2019 de la mise en œuvre du tronc commun de formation du master MEEF

### 3.5 Modalités d'évaluation

Les UE du tronc commun de la formation sont validées comme les autres UE sur la base des compétences travaillées dans l'UE. Chaque équipe propose une évaluation par compétences qui ne génère pas une surcharge inutile du travail des étudiants et l'indique clairement aux étudiants (voir paragraphe 4.2 Dossier à constituer) ; la validation de l'UE doit se baser avant tout sur le développement des compétences professionnelles des étudiants.

L'ancrage sur les situations professionnelles qu'ils rencontrent au cours de leurs stages professionnels (sans pour autant les limiter aux situations d'enseignement en classe) devra être privilégié afin d'éviter les tâches décontextualisées et éloignées de leurs préoccupations.

Les UE 11, 21, 31 et 41 sont créditées chacune de 6 ECTS.

Pour cette année 2018-2019 il faut admettre que parmi les sept compétences communes à travailler, les équipes pédagogiques conduisant leurs propres projets, fassent des choix différents, en particulier au regard du niveau attendu pour chaque compétence. Chaque UE doit préciser quelle(s) compétence(s) elle contribue à développer, quel niveau doit être atteint (débutant intermédiaire, compétent, expert) pour chacune d'elle et quel(s) indicateur(s) permet(tent) d'en apprécier le degré d'acquisition. Cette évaluation suppose comme pour les autres UE du master MEEF de dire quelles sont la ou les compétences travaillées par UE, en précisant le niveau d'acquisition attendu pour un professionnel qui débute dans la carrière. Si les UE et les compétences ne sont pas compensables entre elles, il est admis que les compétences peuvent se développer sur l'année et que le jury peut être annualisé ainsi la validation des UE est possible en session de jury intermédiaire (en fin de semestre) mais où l'absence de validation n'est pas bloquante, puisque la validation terminale peut n'intervenir qu'en fin d'année (les modalités d'évaluation des compétences adoptées en septembre 2018 préciseront ces aspects pour tout le master MEEF).

Les étudiants constituent un e-portfolio dans lequel il peuvent partager tous les documents (quel que soit le média utilisé) attestant de leur travail, de leur activité professionnelle et de leur réflexivité. Une permanence sur les sites organisée par le pôle ressources numériques aidera les étudiants à la demande pour qu'ils soient capables de constituer leur e-portfolio et de le partager avec les enseignants et enseignants-chercheurs. Bien évidemment les enseignants et enseignants chercheurs bénéficient aussi du soutien du pôle ressources numériques dans la mise en œuvre de l'e-portfolio et pour la validation des compétences à partir des traces et des travaux partagés comme preuve d'activité par les étudiants dans le e-portfolio. Cette constitution par l'étudiant de son propre e-portfolio va se généraliser progressivement à tous les éléments de la formation.

### 3.6 Accompagnement

Chaque équipe représentée par son référent est en contact avec le coordonnateur du tronc commun de la formation de son site placé sous la responsabilité du chargé de mission de la coordination du tronc commun de formation. Si le référent ne peut trouver les aides nécessaires au fonctionnement de l'équipe il est à même d'exprimer et faire remonter des besoins de son équipe pédagogique en matière de développement, de production de ressources, d'accompagnement et/ou de formation.

Des organisations entre les équipes sur un même site ou en inter-sites sont possibles pour répondre aux besoins de chacune des équipes.

Afin d'accompagner la mise en œuvre du tronc commun de formation tout au long de l'année universitaire des demi-journées et une journée banalisées seront consacrées au travail en commun et à la formation de formateurs les **mercredi 5 septembre, jeudi 11 octobre, lundi 5 novembre 2018, mercredi 16 janvier, lundi 18 mars, jeudi 2 mai 2019 les après-midis et le jeudi 11 juin 2019 toute la journée**. L'école d'été 2019 (dates à fixer) sera aussi consacrée au tronc commun.

Une banque de données des ressources (celles qui existent déjà, constituées par les équipes en charge du tronc commun depuis la création de l'ESPÉ, voire produites par les équipes de l'ancien IUFM ; celles produites par les groupes de production de ressources et/ou les groupes de développement constitués à la demande des équipes) est mise à disposition de l'ensemble des équipes de l'ESPÉ. Le pôle Ressources numériques est chargé de la mise en œuvre de cette banque et de son accessibilité.

Ces ressources sont accessibles sur la plateforme AMeTICE, dans le cours **Ressources Tronc commun de formation des masters MEEF mentions 1, 2 et 3** (<https://ametice.univ-amu.fr/course/view.php?id=33278>) dont la clé auto-inscription est : **TC2018**. Parmi ces ressources se trouvent les projets de chacune des équipes du Tronc Commun de l'année 2017-2018.

Pour 2018-2019, les documents liés à la mise en œuvre du tronc commun de formation devront être déposés dans le cours **Accompagnement et coordination du Tronc Commun de formation**

## Cahier des charges 2018-2019 de la mise en œuvre du tronc commun de formation du master MEEF

(<https://ametic.e.univ-amu.fr/course/view.php?id=19950>), dont la clé auto-inscription est aussi **TC2018**, où une zone de dépôt par groupe de projet a été mise en place.

### 4 Élaboration des projets

#### 4.1 Validation et suivi des projets

Le suivi de la mise en œuvre des projets des équipes pédagogiques est assuré par le groupe de travail animé par le coordinateur principal du tronc commun de la formation, par les conseils de perfectionnement et par le CCE. Il s'agit de mettre en place les outils de régulation des projets afin de pouvoir les faire évoluer en fonction des difficultés rencontrées et des ajustements nécessaires pour surmonter ces difficultés. Il s'agit également de donner la plus grande souplesse à cette mise en œuvre en facilitant les ajustements qui peuvent être effectués en cours d'année universitaire et ceux qui pourront être effectués l'année universitaire suivante.

Chaque équipe propose une organisation qui réponde au mieux aux exigences institutionnelles et aux attentes des étudiants. Les projets proposés seront forcément différents du fait de la composition différente des équipes qui réunissent un ensemble de compétences et de qualités personnelles différent. C'est le travail dans la durée qui permettra de réguler chacun des projets et d'harmoniser les organisations proposées.

Les projets seront présentés en cours d'année par les référents d'équipe pédagogique devant le Conseil Consultatif d'École chargé d'assurer la cohérence globale du dispositif.

#### 4.2 Dossier à constituer

Le dossier à constituer prend la forme d'un tableau en ligne à remplir (cf. annexes 2 et 3) selon le modèle ci-dessous qui synthétise le projet d'organisation du tronc commun de formation. Ce tableau peut être complété par tout document jugé utile. Il ne s'agit pas de fournir tous les détails du projet mais d'avoir un niveau d'explicitation suffisant pour comprendre l'organisation du projet et voter des modalités d'évaluation des compétences en lieu et place des modalités de contrôle de connaissances. Ce tableau doit en outre permettre de partager ultérieurement les propositions de chaque équipe pédagogique.

Ce tableau doit être complété de manière synthétique en tout début d'année (mi-septembre) pour que les modalités d'évaluation qu'il intègre puissent être communiquées aux étudiants obligatoirement dans le premier mois de la formation.

Groupe n° :                      Site :		Nom, Prénom du référent :			
Composition de l'équipe :					
	Situation(s) de formation envisagée (s) par l'équipe pédagogique	Compétence(s) travaillée(s) (C1 à C7)	Niveau attendu <sup>1</sup> (débutant, intermédiaire, compétent, expert)	Indicateurs d'évaluation de l'acquisition des compétences <sup>1</sup>	Traces de l'activité produite par les étudiants sur lesquelles l'évaluation va porter (à déposer dans leur e-portfolio)
UE11					
UE21					
UE31					
UE41					

<sup>1</sup> pour chaque compétence si plusieurs sont travaillées



**Cahier des charges 2018-2019 de la mise en œuvre du tronc commun de formation du master  
MEEF**

## Annexe 1

Compétences de l'offre haute de formation par mention du master MEEF, telles qu'elles apparaissent dans les formulaires d'architecture de l'offre de formation (dites fiches AOF)

Compétences communes	Mention 1	Mention 2	Mention 3
C1	Prendre en compte des éléments réglementaires et institutionnels de l'environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à la fonction.		
C2	Mobiliser des compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement.		
C3	Maîtriser la langue française		
C4	Maîtriser une langue étrangère au niveau B2		
	Maîtriser des contenus disciplinaires et leur didactique		
	Organiser et gérer la vie scolaire dans l'école.		Organiser et gérer la vie scolaire dans l'établissement.
C5	Mobiliser les compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations diverses, d'apprentissage et d'accompagnement des élèves.		
C6	Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier.		
C7	Analyser et adapter sa pratique professionnelle en tenant compte des évolutions du métier, de l'environnement de travail, et des évolutions de la recherche.		

## Annexe 2

Tableau synthétique des projets d'équipe pédagogique de tronc commun de formation

Équipe pédagogique n° :		Site :			
Nom, Prénom du référent :					
Composition de l'équipe :					
Situation(s) de formation envisagée (s) par l'équipe pédagogique		Compétence(s) travaillée(s) (C1 à C7)	Niveau attendu : débutant, intermédiaire, compétent, expert (pour chaque compétence si plusieurs sont travaillées)	Indicateurs d'évaluation de l'acquisition des compétences (pour chaque compétence si plusieurs sont travaillées)	Traces de l'activité produite par les étudiants sur lesquelles l'évaluation va porter (à déposer dans leur e-portfolio)
UE11					
UE21					
UE31					
UE41					

## Annexe 3

Liste des liens pour accéder au tableau synthétique des projets par équipe pédagogique de tronc commun de formation.

Groupes d'Aix-en-Provence :

- Groupe 1 : <http://polnum.espe.univ-amu.fr/drive/oo/r/433302341433696284#tid=1><sup>2</sup>
- Groupe 2 : <http://polnum.espe.univ-amu.fr/drive/oo/r/433302341433696284#tid=2><sup>2</sup>
- Groupe 3 : <http://polnum.espe.univ-amu.fr/drive/oo/r/433302341433696284#tid=3><sup>2</sup>
- Groupe 4 : <http://polnum.espe.univ-amu.fr/drive/oo/r/433302341433696284#tid=4><sup>2</sup>
- Groupe 5 : <http://polnum.espe.univ-amu.fr/drive/oo/r/433302341433696284#tid=5><sup>2</sup>
- Groupe 6 : <http://polnum.espe.univ-amu.fr/drive/oo/r/433302341433696284#tid=6><sup>2</sup>
- Groupe 7 : <http://polnum.espe.univ-amu.fr/drive/oo/r/433302341433696284#tid=7><sup>2</sup>
- Groupe 8 : <http://polnum.espe.univ-amu.fr/drive/oo/r/433302341433696284#tid=8><sup>2</sup>
- Groupe 9 : <http://polnum.espe.univ-amu.fr/drive/oo/r/433302341433696284#tid=9><sup>2</sup>
- Groupe 10 : <http://polnum.espe.univ-amu.fr/drive/oo/r/433302341433696284#tid=10><sup>2</sup>
- Groupe 11 : <http://polnum.espe.univ-amu.fr/drive/oo/r/433302341433696284#tid=11><sup>2</sup>

Groupe d'Avignon :

<http://polnum.espe.univ-amu.fr/drive/oo/r/433302341433696284#tid=12><sup>2</sup>

Groupe de Digne-les-Bains :

<http://polnum.espe.univ-amu.fr/drive/oo/r/433302341433696284#tid=13><sup>2</sup>

Groupes de Marseille

- Groupe 1 : <http://polnum.espe.univ-amu.fr/drive/oo/r/433302341433696284#tid=14><sup>2</sup>
- Groupe 2 : <http://polnum.espe.univ-amu.fr/drive/oo/r/433302341433696284#tid=15><sup>2</sup>
- Groupe 3 : <http://polnum.espe.univ-amu.fr/drive/oo/r/433302341433696284#tid=16><sup>2</sup>
- Groupe 4-6 : <http://polnum.espe.univ-amu.fr/drive/oo/r/433302341433696284#tid=17><sup>2</sup>
- Groupe 5 : <http://polnum.espe.univ-amu.fr/drive/oo/r/433302341433696284#tid=18><sup>2</sup>

L'intégralité du tableau est disponible à l'adresse suivante :

<http://polnum.espe.univ-amu.fr/drive/oo/r/433302341433696284><sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> Ce lien fonctionne uniquement avec Mozilla Firefox et Google Chrome.